régionales de sciences infirmières qui ne fait pas partie du système général d'enseignement et qui ne relève pas de l'administration des hôpitaux.

Une autre tendance dans l'enseignement des sciences infirmières est la compression du cours en deux ans au lieu de trois, sauf au Quèbec où les plans actuels prévoient le maintien du programme de trois ans: les deux premières années dans un CEGEP et la troisième dans un hôpital pour la formation «polytechnique».

Outre la formation en sciences infirmières au niveau postsecondaire non universitaire, les élèves qui obtiennent leur diplôme d'infirmière «autorisée» dans les écoles hospitalières peuvent suivre un cours supplémentaire d'un ou deux ans ou même davantage (selon l'établissement) offert par certaines universités et ainsi se préparer à un grade. De plus, des programmes préparant à des grades du let et du 2e cycle sont offerts aux étudiants qui entrent à l'université directement de l'école secondaire.

## 7.1.2.6 Formation pédagogique

Toutes les provinces exigent des candidats au certificat d'enseignement primaire au moins un diplôme d'études secondaires et une année ou plus de formation professionnelle dans une faculté des sciences de l'éducation ou dans une école normale. Cette année comprend habituellement des cours de formation professionnelle et générale et une période de stage. Les enseignants au niveau secondaire sont généralement des diplômès d'université qui ont fait une année supplémentaire de formation professionnelle dans une faculté des sciences de l'éducation ou qui ont obtenu un diplôme en pédagogie. Les ministères de l'Éducation tendent de plus en plus à confier aux universités le soin de former les enseignants du niveau primaire comme du niveau secondaire.

Dans toutes les provinces à l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario, la formation pédagogique est dispensée exclusivement par l'université, qui offre trois ou quatre cours différents menant à un grade. Les trois quarts du temps environ sont consacrés aux cours généraux en lettres et en sciences, et le reste à la formation pratique. Il existe encore des écoles normales dans ces trois provinces, mais elles perdent peu à peu leur statut d'établissements indépendants. En Nouvelle-Écosse, il n'y a pas de plan précis pour intégrer l'unique école normale de la province à l'université, mais une troisième année facultative sera ajoutée au programme qui exige actuellement deux ans d'études après l'immatriculation senior. Cinq universités offrent également des programmes menant à un grade en éducation. Au Québec, la formule est la suivante: les élèves terminent d'abord le programme général de deux ans dans un CEGEP, puis reçoivent leur formation pédagogique à l'université. Seize écoles normales ont été absorbées par d'autres établissements depuis 1969-70 et cinq seulement sont encore en activité. En Ontario, il ne reste que huit collèges d'enseignement pédagogique, et depuis 1973-74 seules les personnes possédant un grade universitaire peuvent s'inscrire à des cours de formation pédagogique.

## 7.1.2.7 Enseignement universitaire et collégial

Une université est un établissement d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recherche, qui décerne des premiers grades et des grades supérieurs; un collège est un établissement qui comprend généralement une seule faculté décernant un premier grade mais qui est bien souvent affilié à une université décernant des grades. Pour pouvoir entrer à l'université il faut un diplôme d'études secondaires (11 à 13 années de scolarité selon la province) ou l'équivalent. Au Quèbec, le nouveau programme d'études «collégiales» exige deux années d'études dans un CEGEP avant d'entrer à l'université. Un candidat qui n'a pas le niveau scolaire requis peut cependant être admis à l'université lorsqu'il a atteint un certain âge s'il réussit l'examen d'entrée et qu'il est jugé «mûr».

Des cours d'une durée de trois à cinq ans (au Québec de cinq ans au minimum après l'obtention du diplôme d'études secondaires) mênent à un baccalauréat en lettres, en sciences pures ou dans des disciplines professionnelles telles qu'agriculture, génie, administration commerciale, pharmacie, sciences infirmières et sciences de l'éducation. Les cours de droit, théologie, art dentaire, médecine et certains autres sont plus longs et il faut généralement pour être admis avoir fait un cours complet ou partiel menant à un premier grade en lettres ou en sciences. Pour ceux qui poursuivent leurs études universitaires et qui font de la recherche, le